



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 58414

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour garantir la qualité de protection de la femme et de l'enfant dans notre société contemporaine. C'est une obligation de notre civilisation à laquelle nous ne saurions nous dérober. Le libre accès des femmes au gynécologue de leur choix doit être maintenu et garanti dans les textes. Or le diplôme spécifique et autonome de gynécologie médicale est menacé d'extinction et le nombre de praticiens gynécologues en activité est de plus en plus faible et nettement insuffisant eu égard aux besoins exprimés. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de gynécologie médicale et notamment de rétablissement d'un diplôme spécifique et autonome pour répondre à l'attente des femmes et garantir la meilleure qualité possible dans notre pays de la protection maternelle et infantile et de la protection de la femme et de l'enfant d'une manière générale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58414

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1214